

Aménagement de la Rue des Ponts

Réunion publique d'information du 26 juin 2017 à 18h30

Rappel des phases

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
Tranche ferme	<p><i>Section de la RD 2 entre le quai de Loire et la rue du Canal de Jonction + la rue Dugenne + l'aménagement du square et de la place de la Chapelle</i></p> <p>Elle concerne l'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la RD2, rue des Ponts, pour la section considérée par la tranche, et comprend la signalisation de chantier, les terrassements, les couches de forme, l'assainissement, les bordures, les trottoirs (hors revêtement), les réseaux, les enrobés et les autres travaux de finition.- de la rue Dugenne, et comprend notamment le réseau d'assainissement eaux pluviales et les enrobés.- du square et de la place de la Chapelle, et comprend notamment le cheminement piétons, les revêtements et la préparation des espaces verts.
Tranche optionnelle	<p><i>Section de la RD 2 entre rue du Canal de Jonction et le Canal latéral à la Loire</i></p> <p>Elle concerne l'aménagement de la RD2, rue des Ponts, pour la section considérée par la tranche, et comprend notamment la signalisation de chantier, les terrassements, les couches de forme, l'assainissement, les bordures, les trottoirs (hors revêtement), les réseaux, les enrobés et les autres travaux de finition.</p>

Calendrier phases

Tranche ferme : A compter du 4 septembre 2017 pendant 90 jours (WE compris). Soit jusqu'à début décembre 2017

Tranche optionnelle : débutera vers le 15 janvier 2018 pour une durée de 80 jours.

Détail travaux de la tranche ferme

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Satur

Maitre d'œuvre : Conseil Départemental du Cher

Entreprise attributaire : Groupement ROBINEAU / AXIROUTE

Montant des travaux : 1 237 000 € TTC

Rappel des travaux :

- réfection du réseau pluvial (rue des Ponts et rue Dugenne)
- réfection de la voirie (rue des Ponts et rue Dugenne – en dernier lieu)
- réalisation d'entrées riveraines, réfection des bordures, création de stationnements – rue des Ponts.
- trottoirs en grave

Présentation des modalités d'intervention

Début des travaux RD2 par le réseau pluvial par Robineau démarrage après le Pont de Loire jusqu'à la boulangerie.

L'entreprise travaillera à l'avancement. Pendant que Robineau avance sur le réseau pluvial, Axiroute terrasse et rebouche mais ne fait pas la couche d'enrobé.

L'entreprise Robineau continue le pluvial jusqu'au croisement de la rue du port (résidence St-Pierre) à l'avancement toujours et en suivant AXIROUTE terrasse comme en précédemment. ROBINEAU seul pose le pluvial et terrasse la Rue Elie DUGENNE à l'avancement. Avant de faire la dernière couche de roulement, opération coup de poing sera menée sur le carrefour du Pont de Loire puis la couche de roulement sera réalisée sur toute la tranche ferme si les conditions climatiques le permettent. M. GORDET présente le planning d'intervention (joint) Les horaires de travaux seront de 8h (ou 8h30) à 12h et de 13h15 à 17h30.

Plan de déviation Tranche Ferme

Déviations poids-lourds via Cosne sur Loire. Pont de la Charité fermé jusqu'au 31 décembre 2017. Présentation déviation véhicules légers :



Modalité d'accès commerces et riverains (laissez-passer pour véhicules remis par mairie)

L'accès véhicule ne sera pas tout le temps possible vu la profondeur d'intervention. Un laissez-passer sera fourni pour les véhicules des riverains et commerçants par la mairie.

Réalisation d'un constat préalable par huissier : clôtures + intérieur bâtiments en limite de voirie

Installations de sécurité => les travaux ne prévoient que la nouvelle route. Les éventuelles chicanes ou autres ralentisseurs relèveront d'un projet futur.

Questions - réponses

M. MARECHAL demande si un parking sera créé pour les riverains durant les travaux. M. GORDET indique que cela n'est pas prévu. L'accès des riverains sera majoritairement préservé. Les riverains seront informés par le chef de chantier sur l'avancement des travaux. Les riverains auront les coordonnées du chef de chantier et de l'entreprise qui seront joignables 7j/7 et 24h/24.

M. et Mme LOMBARD demande si des panneaux de ralentissement sont prévus et se plaignent de la vitesse des camions et du bruit.

M. le Maire rappelle qu'une expérimentation a été menée concernant la mise en place d'une circulation alternée dans le virage de la Chapelle qui aurait ralenti la circulation. Les retours des riverains ont été défavorables. De plus, des contrôles de vitesse ont été effectués et seulement quelques véhicules ont été relevés en excès de vitesse. M. le Maire étudie l'éventualité de chicanes dans le futur. L'installation de ralentisseurs est par contre interdite par la réglementation. M. le Maire étudie la possibilité de demander la mise en place d'un radar sur ce tronçon.

Il est demandé s'il est possible de mettre en place un revêtement anti-bruit. M. LEOMENT indique que le Conseil Départemental n'a pas prévu de mettre de revêtement spécial sur la route. De plus, le bruit actuel est causé par le mauvais état de la chaussée (suite aux travaux d'enfouissement des réseaux).

M. LEOMENT ajoute que concernant le pont, des joints à peigne seront obligatoires pour absorber la différence de longueur. Il n'y a pas d'autre solution.

M. AMAT demande si des chicanes avec plots de chantier seront mises en place pour limiter la vitesse. M. le Maire rappelle que cela poserait aussi des problèmes de bruit du fait des freinages et redémarrages et s'interroge que le coût des travaux.

M. le Maire rappelle que le projet de travaux a été mis à la disposition du public pendant 1 an et demi pour observations en mairie (un cahier de remarque était mis à disposition). Très peu de personnes sont venues et seulement 5 observations ont été notées. Désormais, le projet est arrêté et les marchés sont passés. Il est trop tard pour apporter des modifications.

M. et Mme LOMBARD demandent l'installation de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h. De plus, ils remettent en cause la nécessité de refaire le réseau d'eau pluviale. M. LEOMENT rappelle qu'il est prévu dans le projet de réduire la largeur de la chaussée à 6m, ce qui devrait limiter la vitesse des véhicules.

M. le Maire indique qu'il a demandé l'installation d'un radar de chantier à la Préfecture du Cher.

M. LEOMENT indique qu'il est constaté une augmentation du trafic poids lourds de 10 % du fait des travaux actuels sur le Pont de la Charité (soit environ 40 poids lourds en plus).

Fin de la réunion : 19h40